



**Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-soignants
Centre Hospitalier de Saumur**
Pôle Mutualisé des formations
80 Rue des îles
49400 SAUMUR

☎ IFSI - 02-44-68-78-26 ☎ IFAS 02-44-68-78-25



Région
PAYS DE LA LOIRE



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

PROJET PEDAGOGIQUE

PROMOTION 2021 - 2024

Semestres 1 et 2

FORMATEURS REFERENTS DE L'ANNEE

C. BOULISSIERE

MP. LEFIEVRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. LES COMPETENCES	5
1.1 COMPETENCE 1 : ÉVALUER UNE SITUATION CLINIQUE ET ETABLIR UN DIAGNOSTIC DANS LE DOMAINE INFIRMIER	5
1.2 COMPETENCE 2 : CONCEVOIR ET CONDUIRE UN PROJET DE SOINS INFIRMIERS	6
1.3 COMPETENCE 3 ; ACCOMPAGNER UNE PERSONNE DANS LA REALISATION DE SES SOINS QUOTIDIENS	7
1.4 COMPETENCE 4 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE	8
1.5 COMPETENCE 5 : INITIER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS.	8
1.6 COMPETENCE 6 : COMMUNIQUER ET CONDUIRE UNE RELATION DANS UN CONTEXTE DE SOINS.....	9
1.7 COMPETENCE 7 : ANALYSER LA QUALITE ET AMELIORER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE.	9
1.8 COMPETENCE 8: RECHERCHER ET TRAITER DES DONNEES PROFESSIONNELLES ET SCIENTIFIQUES.	10
1.9 COMPETENCE 9 : ORGANISER ET COORDONNER LES INTERVENTIONS SOIGNANTES.	10
1.10. COMPETENCE 10 : INFORMER, FORMER DES PROFESSIONNELS ET DES PERSONNES EN FORMATION	11
1.11. COMPÉTENCES CONTRIBUTIVES	11
2. PLANNING DE L'ANNEE 2019- 2020	12
3. ORGANISATION GENERALE DES DEUX SEMESTRES, STAGE ET THEORIE	13
3.1 LA FORMATION THEORIQUE	13
3.2 LES STAGES.....	13
3.3 LES VACANCES	13
3.4 LES JOURS FERIES.....	13
4. ORGANISATION DU SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	14
4.1 SEMESTRE 1: DU 02 SEPTEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020	15
4.1.1 IES TEMPS EN INSTITUT	15
4.1.1.1 Contenu des CM obligatoires EN SEMESTRE 1	15
4.1.1.2 les temps de travail PERSONNEL guidé (TPG) 60 heures	15
4.1.1.3 LE SUIVI PEDAGOGIQUE.....	15
4.1.2 LES TEMPS SUR LE TERRAIN	17
4.1.2.1 LES STAGES	17
4.1.3 TEMPS HORS INSTITUT.....	17
4.1.3.1 les temps de travail personnel estimé	17
4.1.3.2 les congés	17
4.2 SEMESTRE 2: DU 03 FEVRIER 2020 AU 27 JUN 2020	17
4.2.1 les temps en institut	17
4.2.1.1 les Contenus des CM obligatoires EN SEMESTRE 2	17
4.2.1.2 les temps de travail PERSONNEL guidé (TPG) 41 heures	18
4.2.2 LES TEMPS SUR LE TERRAIN	18
4.2.2.1 LES STAGES.....	18
4.2.3 TEMPS HORS INSTITUT	18
4.2.3.1 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL ESTIME	18
4.2.3.2 LES CONGES	18
5. EVALUATION CONTINUE	19
5.1 LES TEXTES	19
5.1.1 les unités d'enseignement donnant lieu à des compensations au semestre 1	20
5.1.2 les unités d'enseignement ne donnant pas lieu à des compensations AU SEMESTRE 1	20
5.1.3 les unités d'enseignement donnant lieu à des compensations au semestre 2	20
5.1.4 les unités d'enseignement ne donnant pas lieu à des compensations AU SEMESTRE 2	20

5.2 SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS ET DES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES D'ÉVALUATION	22
5.3 LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 1	23
5.3.1 SCIENCES HUMAINES ET DROIT Ue 1.1.S1 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie ECTS : 3	23
5.3.2 SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET DROIT Ue 1.3.S1 : Législation, Ethique, Déontologie ECTS : 2	24
5.3.3 SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES Ue 2.1.S1: Biologie fondamentale ECTS : 1	25
5.3.4 SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES Ue 2.2.S1 Cycle de la vie et grandes fonctions ECTS : 2	26
5.3.5 SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES Ue 2.4.S1 : Processus traumatiques ECTS : 2	27
5.3.6 SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES Ue 2.10.S1: Infectiologie, hygiène ECTS : 2	28
5.3.7 SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES Ue: 2.11.S1 : Pharmacologie et thérapeutiques ECTS : 2	29
5.3.8 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES FONDEMENTS ET MÉTHODE Ue 3.1 S1 : raisonnement et démarche clinique infirmière ECTS : 2	30
5.3.9 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES FONDEMENTS ET MÉTHODES UE 4.1 S1 : Soins de confort et bien être ECTS : 2	31
5.3.10 INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIÈRE UE: 5.1.S1 ECTS : 2	32
5.3.11 Méthodes de travail : UE 6-1 ECTS : 2	33
5.3.12 Méthode de travail UE 6.2: Anglais ECTS : 2	34
5.5 LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2	35
5.5.1 SCIENCES HUMAINES ET DROIT UE: 1.1.S2: Psychologie, Sociologie, Anthropologie ECTS : 2	35
5.5.2 SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET DROIT UE 1.2.S2 : Santé publique et économie de la santé ECTS: 2	36
5.5.3 SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES UE: 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie ECTS : 2	37
5.5.4 SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES UE 2.6 : Processus psychopathologiques 2 ects	38
5.5.5 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES FONDEMENTS ET MÉTHODES UE 3.1.S2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière ECTS : 2	39
5.5.6 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES FONDEMENTS ET MÉTHODES UE: 3.2 S2 PROJET DE SOINS INFIRMIERS ECTS : 1	40
5.5.7 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES INTERVENTIONS UE 4.2 S2 : Soins Relationnels ECTS : 1	41
5.5.8 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES INTERVENTIONS UE: 4. 3. S2 ECTS : 1	42
5.5.9 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES INTERVENTIONS UE 4. 4. S2 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ECTS : 2	43
5.5.10 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES INTERVENTIONS UE 4.5 S2 : Soins infirmiers et gestion des risques ECTS : 1	44
5.5.11 INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIÈRE UE: 5.2.S2 : Evaluation d'une situation clinique ECTS : 2	45
5.5.12 Méthode de travail UE 6.2 S2 : Anglais ECTS : 2	46

INTRODUCTION

Le parcours de l'étudiant dans son cursus de formation s'inscrit dans trois étapes incontournables qui vont l'amener progressivement vers une professionnalisation.

Elles sont les suivantes :

L'ACQUISITION DES SAVOIRS  LA CAPACITE D'AGIR  LA CAPACITE A TRANSFERER

Cette 1^{ère} année doit permettre aux étudiants un travail de construction, d'élaboration de connaissances avec l'importance du sens à donner à ces connaissances.

La formation, centrée sur l'étudiant, aura donc pour objectifs :

- D'accompagner les étudiants dans leur processus d'apprentissage.
- De permettre aux étudiants de mobiliser leurs ressources et leurs capacités.
- De favoriser la mise en relation des connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.
- De les accompagner vers une posture réflexive

1.3 COMPETENCE 3 ; ACCOMPAGNER UNE PERSONNE DANS LA REALISATION DE SES SOINS QUOTIDIENS	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↪ C3.1. : Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage ↪ C3.2 : Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps ↪ C3.3 : Évaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou à la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité ↪ C3.4 : Adapter et sécuriser l'environnement de la personne ↪ C3.5 : Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique ↪ C3.6 : Évaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins. 	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 4.1. S1 : soins de confort et de bien-être</p> <p>UE 2.10 S1 : infectiologie, hygiène</p> <p>UE 5.1.S1 : accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</p>	<p>UE 5.8 : stage</p>

1.4 COMPETENCE 4 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↵ C4.1. : Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste ↵ C4.2. : Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. ↵ C4.3 : Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements ↵ C4.4 : Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne ↵ C4.5: Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux ↵ C4 12 : Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions 	UE 5.8 : stage UE 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutique UE 2.1 S1 : Biologie fondamentale UE 2.2 S1: Cycles de la vie et grandes fonctions UE 2.4 S1 : Processus traumatiques	UE 5.8 : stage UE 4.4.S2 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical UE 2.6 S2 : Processus psychopathologiques UE 4.3 S2 : Soins d'urgences

1.5 COMPETENCE 5 : INITIER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS.	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↵ C5. 1 : Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique 	UE 5.8 : stage	UE 5.8 : stage UE 1.2. S2 : santé publique et économie de la santé

1.6 COMPETENCE 6 : COMMUNIQUER ET CONDUIRE UNE RELATION DANS UN CONTEXTE DE SOINS.	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↪ C6.1 : Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne. ↪ C6.2 : Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soins en prenant en compte son histoire de vie et son contexte ↪ C6.3 : Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication. 	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 1.1 S1 : Psychologie, sociologie, anthropologie</p>	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 4.2.S2 Soins relationnels</p> <p>UE 1.1 S2: Psychologie, sociologie, anthropologie</p>

1.7 COMPETENCE 7 : ANALYSER LA QUALITE ET AMELIORER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE.	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↪ C7.1 : Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle ↪ C7.2 : Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels ↪ C7.4 : Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et l'évolution des sciences et des techniques ↪ C7.7 : Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. 	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 1.3.S1 : législation, éthique, déontologie</p>	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>4.5. S2 : Soins infirmiers et gestion des risques</p>

1.8 COMPETENCE 8: RECHERCHER ET TRAITER DES DONNEES PROFESSIONNELLES ET SCIENTIFIQUES.	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↪ C8.1 : Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles. ↪ C8.2 : Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement. ↪ C8.3 : Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles. 	UE 5.8 : stage	UE 5.8 : stage

1.9 COMPETENCE 9 : ORGANISER ET COORDONNER LES INTERVENTIONS SOIGNANTES.	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
↪ C9.1 : Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...)	UE 5.8 : stage	UE 5.8 : stage

1.10. COMPETENCE 10 : INFORMER, FORMER DES PROFESSIONNELS ET DES PERSONNES EN FORMATION	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↪ C10.5 : Transférer son savoir- faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et des analyses commentées de la pratique. 	UE 5.8 : stage	UE 5.8 : stage

1.11. COMPÉTENCES CONTRIBUTIVES	Unités d'enseignements S1	Unités d'enseignements S2
<ul style="list-style-type: none"> ↪ Élaborer des outils de travail personnel ↪ Utiliser l'outil informatique dans sa pratique professionnelle et les documents de formation ↪ Communiquer oralement en anglais dans le cadre professionnel avec une personne anglophone 	UE 6.2 S1 Anglais	UE 6.2 S2 Anglais

2. PLANNING DE L'ANNEE 2021- 2024

	Périodes	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Elèves AS	
2021	35	30/08-03/09	RENTREE / E1	Semestre 3/ E1	Semestre 5 / S5	RENTREE / E1
	36	06/09-10/09	E2	E2	S 5	E2
	37	13/09-17/09	E3	E3	S 5	E3
	38	20/09-24/09	E4	E4	S 5	E4
	39	27/09-01/10	E5	E5	S 5	E5
	40	04/10-08/10	E6	S 3/1	E1	E6
	41	11/10-15/10	S 1	S 3/1	E2	S 1
	42	18/10-22/10	S 1	S 3/1	E3	S 1
	43	25/10-29/10	S 1	S 3/1	E4	S 1
	44	01/11-05/11	S 1	S 3/1	E5	S 1
	45	08/11-12/11	S 1	S 3/1	E6	S 1
	46	15/11-19/11	E7	E6	S 5	E7
	47	22/11-26/11	E8	E7	S 5	E8
	48	29/11-03/12	E9	E8	S 5	E9
	49	06/12-10/12	E10	E9	S 5	E10
	50	13/12-17/12	E11	E10	S 5	E11
	51	20/12-24/12	V1	V1	V1	V1
	52	27/12-31/12	V2	V2	V2	V2
	1	03/01-07/01	E12	S 3/2	E7	E12
	2	10/01-14/01	E13	S 3/2	E8	E13
3	18/01-22/01	E14	S 3/2	E9	E14	
4	24/01-27/01	E15	S 3/2	E10	S 2	
2022	5	31/01-04/02	Semestre 2 / E1	Semestre 4/ E1	Semestre 6 S 6/1	S 2
	6	07/02-11/02	E2	E2	S 6/1	S 2
	7	14/02-18/02	S 2/1	V3	S 6/1	S 2
	8	21/02-25/02	S 2/1	E3	S 6/1	S 2
	9	28/02-04/03	S 2/1	E4	S 6/1	E15
	10	07/03-11/03	S 2/1	E5	S 6/1	E16
	11	14/03-18/03	S 2/1	E6	S 6/1	E17
	12	21/03-25/03	E3	S 4	E1	E18
	13	28/03-01/04	E4	S 4	E2	E19
	14	04/04-08/04	E5	S 4	E3	E20
	15	11/04-15/04	E6	S 4	V3	V3
	16	18/04-22/04	V3	S4	E4	S 3
	17	25/04-29/04	S 2/2	V4	E5	S 3
	18	02/05-06/05	S 2/2	E7	S 6/2-PP	S 3
	19	09/05-13/05	S 2/2	E8	S 6/2-PP	S 3
	20	16/05-20/05	S 2/2	E9	S 6/2-PP	S3
	21	23/05-27/05	S 2/2	E10	S 6/2-PP	E21
	22	30/05-03/06	E7	S 4	S 6/2-PP	E22
	23	06/06-10/06	E8	S 4	S 6/2-PP	E 23/ S 4
	24	13/06-17/06	E9	S 4	S 6/2-PP	S 4
	25	20/06-24/06	E10	S 4	S 6/2-PP	S 4
	26	27/06-01/07	V4	S4	V 4	S 4
	27	04/07-08/07				S 4
	28	11/07-15/07				S 4
	29	18/07-22/07				S 4

3. ORGANISATION GENERALE DES DEUX SEMESTRES, STAGE ET THEORIE.

3.1 LA FORMATION THEORIQUE

- 25 semaines de 35 heures soit ⇒ 875 heures.
- 101 heures de travail personnel guidé

Soit ⇒ 976 heures

3.2 LES STAGES

- . 15 semaines de 35 heures :

Soit ⇒ 525 heures

3.3 LES VACANCES

- 2 semaines à Noël
- 1 semaine au printemps
- 9 semaines en été

Soit ⇒ 12 semaines.

3.4 LES JOURS FERIES

- Stage
 - Le 1^{er} Novembre 2021
 - Le 11 Novembre 2021
 - Le 26 Mai 2022 (Ascension)
- Formation théorique :
 - Le 06 Juin 2022 (Lundi de Pentecôte)

Présence et absences aux enseignements

Articles extraits de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, Titre 2-De la formation, chapitre 1 :

Art.38 modifié par l'arrêté du 17/04/18 Art.2 et 4 - *Les enseignements relatifs à la formation (...) comprennent :*

- *Des périodes en institut de formation : cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques*
- *Des périodes d'enseignement cliniques : stages*

Art.39 modifié par l'arrêté du 17/04/18 Art.3 et 4 - *La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. La présence à certains enseignements en cours magistral peut l'être en fonction du projet pédagogique.*

Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements :

Articles extraits de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier, Titre 1-Accès à la formation, chapitre 3 :

Article 7- (Modifié par l'arrêté du 13/12/2018-art.3) :

«Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Article 8- (Modifié par l'arrêté du 13/12/2018-art.3) :

«Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants: 1o La copie d'une pièce d'identité; 2o Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s); 3o Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans; 4o Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2o de l'article 7; 5o Un curriculum vitae; 6o Une lettre de motivation; 7o Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers. »

4.1.1 LES TEMPS EN INSTITUT

- 15 semaines de 35 heures soit ⇒ 525 heures.
 - 6 semaines : du 02 Septembre au 08 Octobre 2021
 - 5 semaines : du 15 Novembre au 17 Décembre 2021
 - 4 semaines du 03 Janvier au 28 Janvier 2022

4.1.1.1 CONTENU DES CM OBLIGATOIRES EN SEMESTRE 1

Les contenus des cours magistraux sont notés à titre indicatif.

Le planning affiché sur le tableau fait foi.

4.1.1.2 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL GUIDE (TPG) 60 HEURES

Les travaux personnels guidés sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux même certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens pédagogiques . Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

4.1.1.3 LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique permet d'assurer un accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation. Ce suivi vise à favoriser le développement des ressources personnelles de l'étudiant pour une meilleure acquisition des compétences, actes et activités exigés pour le diplôme.

Il a pour objectifs:

- Amener l'étudiant à identifier ses ressources personnelles et ses difficultés
- Amener l'étudiant à repérer ses modes d'apprentissage
- Faciliter l'apprentissage des savoirs théoriques et pratiques
- Favoriser l'implication de l'étudiant dans sa formation
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'étudiant dans son processus de professionnalisation
- Favoriser la prise de confiance en soi de l'étudiant

- Faire émerger et clarifier son projet professionnel dans la réalité sociale

Ce sont des temps obligatoires et formalisés ; ils favorisent l'identification des modalités d'apprentissage permettant à chaque étudiant d'avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation.

C'est un temps d'échange personnalisé entre l'étudiant et le formateur référent du suivi pédagogique. Chaque temps, d'une durée d'1 heure maximum, est programmé par le formateur référent.

Le premier entretien est mis en place systématiquement dans les 15 jours qui suivent la rentrée. Il permet de faire connaissance, de réaliser le bilan des ressources, des craintes, des appréhensions de l'étudiant.

- Un temps est programmé avant chaque départ en stage, il porte sur :
 - la progression de l'étudiant dans l'intégration des savoirs et l'acquisition des compétences
 - la capacité à argumenter ses choix
 - une analyse des résultats obtenus
 - les éléments de compétences à acquérir et valider sur le stage
- Un temps est programmé après chaque retour de stage et avant le semestre suivant. Il porte sur :
 - l'analyse des éléments portés sur le portfolio et la feuille de synthèse de stage
 - la capacité d'auto-évaluation de l'étudiant
 - la capacité de l'étudiant à expliquer ses stratégies d'adaptation à une situation inconnue
 - une présentation formalisée de ses deux situations de soins
 - l'évaluation de la posture réflexive de l'étudiant dans ses modes d'apprentissage et ses pratiques professionnelles
 - la pertinence du parcours de stage au vu de la progression de l'étudiant

L'étudiant peut également, à sa demande, bénéficier d'un suivi pédagogique en dehors des temps formalisés. Il sollicite un rendez-vous auprès du formateur référent de son suivi d'apprentissage

L'entretien peut être conduit en présence d'un formateur supplémentaire ou du directeur si nécessaire

4.1.2 LES TEMPS SUR LE TERRAIN

4.1.2.1 LES STAGES

- 5 semaines de 35 heures
 - du 11 Octobre au 12 Novembre 2021

Soit ⇒ 175 heures

4.1.3 TEMPS HORS INSTITUT

4.1.3.1 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL ESTIME

- 100h

Soit ⇒ 7h30 de travail par semaine environ

4.1.3.2 LES CONGES

- Vacances de Noël : Du 20 Décembre 2020 au 02 Janvier 2021

4.2 SEMESTRE 2: DU 31 JANVIER 2022 AU 01 JUILLET 2022

4.2.1 LES TEMPS EN INSTITUT

- 10 semaines de 35 heures soit ⇒ 350 heures.
 - 2 semaines : du 31 Janvier au 11 Février 2022
 - 4 semaines : du 21 Mars au 15 Avril 2022
 - 4 semaines : du 30 Mai au 24 Juin 2021

4.2.1.1 LES CONTENUS DES CM OBLIGATOIRES EN SEMESTRE 2

Les contenus des cours magistraux sont notés à titre indicatif.

Le planning affiché sur le tableau fait foi.

4.2.2 LES TEMPS SUR LE TERRAIN

4.2.2.1 LES STAGES

- 10 semaines de 35 heures
 - 5 semaines du 14 Février au 18 Mars 2022
 - 5 semaines du 25 Avril au 27 Mai 2022

SOIT ⇒ 350 heures

4.2.3 TEMPS HORS INSTITUT

4.2.3.1 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL ESTIME

150 heures Soit ⇒ 15h de travail par semaine environ

4.2.3.2 LES CONGES

- Vacances de printemps : du 18 au 22 Avril 2022

5. EVALUATION CONTINUE

5.1 LES TEXTES

En référence aux articles 17 à 23 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018, relatif au diplôme d'état infirmier :

Article 17:

« Le diplôme d'État d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

- ↳ 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration*
- ↳ 60 crédits européens pour la formation clinique en stage »*

Article 18 :

« Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- ↳ Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence*
- ↳ Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages*
- ↳ Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage soit en institut de formation. »*

Article 19 :

« L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen final, soit par ces deux modes de contrôle combinés »

Article 21 :

« La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables. »

Article 22 :

« L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elle ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. »

Article 23 :

« La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont :

5.1.1 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT DONNANT LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 1

- { UE 1.1 S1 Psychologie, sociologie, anthropologie
- { UE 1.3 S1 Législation, éthique, déontologie

- { UE 2.1 S1 Biologie fondamentale
- { UE 2.2 S1 Cycles de la vie et grandes fonctions

- { UE 2.10 S1 Infectiologie et hygiène
- { UE 2.11 S1 Pharmacologie et thérapeutiques

5.1.2 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT NE DONNANT PAS LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 1

- UE 2.4 S1 Processus traumatiques
- UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière
- UE 4.1 S1 Soins de confort et de bien-être
- UE 5.1 S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
- UE 6.1 S1 Méthodes de travail et TIC (Techniques d'Information et de Communication)
- UE 6.2 S1 Anglais

5.1.3 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT DONNANT LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 2

- { UE 1.1 S2 Psychologie, sociologie, anthropologie
- { UE 1.2 S2 Santé publique et économie de la santé

- { UE 3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
- { UE 3.2 S2 Projet de soins infirmiers

5.1.4 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT NE DONNANT PAS LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 2

- UE 2.3 S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
- UE 2.6 S2 Processus psychopathologiques
- UE 4.2 S2 Soins relationnels
- UE 4.3 S2 Soins d'urgence
- UE 4.4 S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
- UE 4.5 S2 Soins infirmiers et gestion des risques
- UE 5.2 S2 Évaluation d'une situation clinique
- UE 6.2 S2 Anglais

Article 24 :

« Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule, en fonction de la date de rentrée au plus tard en septembre ou en février de l'année considérée. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue. En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité d'enseignement. »

Article 25 :

« Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 ou par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 34.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis (...)

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. (...) »

5.2 SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS ET DES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES D'ÉVALUATION

SEMESTRES 1 ET 2	Semestre 1				Semestre 2				Modalités d'évaluation	Évaluation
	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS		
1 : sciences humaines, sociales et droit										
UE : 1.1.S1: Psychologie, Sociologie, Anthropologie	40	15	35	3					Travail écrit à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur	Janvier
UE : 1.1.S2 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie					25	10	15	2	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts	Mai/Juin
UE : 1.2.S2 : Santé publique et économie de la santé					20	15	15	2	Évaluation écrite de connaissances	Mai/Juin
UE : 1.3. S1 : Législation, Éthique, Déontologie	20	10	10	2					Évaluation écrite de connaissances	Janvier
2 : Sciences biologiques et médicales										
UE : 2.1.S1 : Biologie fondamentale	20	5	0	1					Évaluation écrite de connaissances	Janvier
UE : 2.2.S1 : Cycles de la vie et grandes fonctions	45	15	15	3					Évaluation écrite de connaissances	Janvier
UE : 2.3.S2 : Santé, Maladie, Handicap, Accidents de la vie:					15	15	20	2	Évaluation écrite de connaissances	Mai/Juin
UE : 2.4.S1 : Processus traumatiques	30	10	10	2					Évaluation écrite de connaissances	Janvier
UE: 2.6 S2 : Processus psychologiques					30	10	10	2	Évaluation écrite de connaissances	Mai /Juin
UE : 2.10.S1 : Infectiologie, Hygiène	20	20	10	2					Travail écrit individuel d'analyse d'une situation vécue en stage	Décembre
UE : 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutique	35	10	5	2					Évaluation écrite de connaissances	Janvier
3. Science et Technique Infirmières, Fondements et Méthodes										
UE : 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	15	25	10	2					Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Janvier
UE : 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière					5	25	20	2	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique	Mai/juin
UE : 3.2 S2 Projet de soins infirmiers					5	15	5	1	A partir de l'analyse d'une situation clinique élaborer des hypothèses argumentées de projet de soins	Mai/Juin
4. Sciences et Techniques infirmières, Interventions										
UE : 4.1.S1 : Soins de confort et de bien être	6	34	10	2					Travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, ...	Janvier
UE : 4.2 S2 : Soins relationnels					3	15	7	1	Travail écrit ou oral de réflexion avec utilisation des concepts	Juin
UE : 4.3 S2 : Soins d'Urgences					6	15	4	1	L'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) sera délivrée en fin de formation	Juin
UE : 4.4 S2 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical					7	23	20	2	Calculs de doses appliqués en situation simulée	Juin
UE : 4.5 S2 : Soins infirmiers et gestion des risques					10	10	5	1	Évaluation écrite de connaissances	Mai/Juin
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière										
UE : 5.1 S1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	0	35	15	2					Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint	Jalonnée
UE : 5.2.S2 : Evaluation d'une situation clinique					0	20	30	2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique	Juin
6 . Méthodes de travail										
UE : 6.1 S1 : méthode	25	125	20	2					Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte	Janvier
UE : 6.2 S1 e t S2 : Anglais	0	20	31	2	0	10	3	2	Presence et participation active	Janvier Juin

5.3 LES UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 1

5.3.1 SCIENCES HUMAINES ET DROIT UE 1.1.S1 : PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE

ECTS : 3

Compétence 6: Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Caractériser les principaux concepts en psychologie, psychologie sociale
- ❑ Identifier les étapes du développement psychologique, cognitif, psychomoteur de l'homme
- ❑ Expliciter le caractère unique de l'expérience de santé vécue par une personne
- ❑ Identifier les caractéristiques psychologiques pouvant influencer la représentation de la santé et de la maladie chez une personne ou un groupe de personnes, et la participation aux soins

Référent universitaire : Mr D.Legall Doyen de la faculté de sciences humaines d'Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : MP LEFIEVRE- N. FAUQUE

Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE:

- ❑ Caractériser les conceptions philosophiques de l'être humain et les courants de pensée correspondant
- ❑ Comparer les conceptions philosophiques de l'être humain à l'œuvre dans des questions sociales contemporaines
- ❑ Distinguer les notions de droit, morale, éthique
- ❑ Identifier les valeurs de la profession d'infirmière, intégrer les éléments des règles professionnelles et expliciter le lien avec la pratique
- ❑ Expliquer la notion de responsabilité professionnelle
- ❑ Citer les droits fondamentaux des patients et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle

Référent universitaire : Pr .C.ROUGE-MAILLART Chef de service de médecine légale UFR santé Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : N. FAUQUE - C. BOULISSIERE

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Identifier le vivant et ses caractéristiques
- ❑ Développer une vision intégrée des niveaux d'organisation de la cellule à l'organisme
- ❑ S'approprier des connaissances de base en biologie cellulaire et moléculaire
- ❑ Faire le lien entre des connaissances biologiques et les notions d'homéostasie, de maladie, ou de thérapeutique

Référent universitaire : Pr H. LIBOUBAN CHU ANGERS

Référent Cadre de Santé Formateur : H BERTIN – MP. LEFIEVRE

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Développer une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain permettant d'en déduire les effets de certaines perturbations sur l'équilibre interne
- ❑ Décrire les niveaux d'organisation de l'organisme humain et leurs liaisons
- ❑ Montrer comment les grandes fonctions de l'organisme répondent aux besoins biologiques de maintien de la vie
- ❑ Décrire la santé à travers les cycles de la vie et le développement de l'être humain
- ❑ Exploiter la signification des transitions que vivent les individus au cours de leur croissance et évolution

Référent universitaire : Pr. Pascale MAY PANLOUP CHU ANGERS

Référent Cadre de Santé Formateur : H BERTIN – ML BAUDOIN

Compétence 4 : Mettre en œuvre des thérapeutiques et des examens

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE : Référent Cadre de Santé Formateur

- ❑ Expliquer la notion de processus physiopathologique
- ❑ Caractériser les principes de la sémiologie
- ❑ Explorer la notion de processus traumatique physique
- ❑ Expliquer la survenue des pathologies traumatiques
- ❑ Identifier les signes, les complications, les risques, les traitements des traumatismes étudiés

Référent universitaire : Professeur Aurélien VENARA CHU Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : MJ. AMBLARD – H. BERTIN

Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Décrire les mécanismes d'action des agents infectieux
- ❑ Identifier les règles d'hygiène utilisées dans les établissements de soins et en argumenter l'usage

Référent universitaire : Docteur Hélène PAILHORIES CHU ANGERS

Référent Cadre de Santé Formateur : MP. LEFIEVRE – ML . BAUDOIN

Compétence 4: Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis : UE 2.1.S1 Biologie fondamentale

Objectifs de l'UE :

- ❑ Citer les mécanismes d'action, d'absorption et d'élimination des médicaments
- ❑ Identifier les notions de dosage, de dilution, de préparation
- ❑ Expliciter les risques et les dangers dans l'administration médicamenteuse

Référent universitaire : Pr Bertrand DIQUET Chef de service du laboratoire de pharmacologie CHU Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : C. BOULISSIERE -

5.3.8 SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES FONDEMENTS ET METHODE UE 3.1 S1 : RAISONNEMENT ET DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE ECTS : 2

Compétence : 1 Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Pré requis: Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Identifier les problèmes réels et potentiels d'une personne ou d'un groupe de personnes dans une situation de santé ou de soin
- ❑ Repérer les modèles d'interventions en soins infirmiers
- ❑ S'approprier des modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins

Référent Cadre de Santé Formateur : C. BOULISSIERE – MP LEFIEVRE

Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Appréhender les concepts fondamentaux permettant une vision intégrée de la personne lors de la réalisation des soins de proximité
- ❑ Identifier le caractère singulier de l'expérience vécue par la personne en situation de dépendance lors de la réalisation de ses soins quotidiens
- ❑ Développer une attention au confort et au bien-être de chaque personne
- ❑ Réaliser des activités et des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et aux souhaits de la ou des personnes et conformes aux bonnes pratiques.

Référent Cadre de Santé Formateur : MP LEFIEVRE – ML. BAUDOIN

Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

Pré requis : UE 2.10 S1 : Infectiologie et hygiène

UE 4.1 S1 : Soins de confort et de bien-être

Objectifs de l'UE :

- ❑ Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage
- ❑ Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps
- ❑ Évaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité
- ❑ Adapter et sécuriser l'environnement de la personne
- ❑ Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique
- ❑ Évaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins

Référent Cadre de Santé Formateur : C.BOULISSIERE - MP LEFIEVRE

Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

Pré requis:

- ❑ Prise de note
- ❑ Méthode de travail apprises jusqu'au baccalauréat dont l'analyse, synthèse et argumentation

Objectifs de l'UE :

- ❑ Utiliser les technologies d'information et de communication
- ❑ Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau
- ❑ Réaliser des documents destinés à être imprimés
- ❑ Réaliser la présentation de ses travaux en présentiel et en ligne
- ❑ Échanger et communiquer à distance
- ❑ Mener des projets en travail collaboratif à distance
- ❑ Utiliser des méthodes pour organiser son travail

Référent universitaire : Mr M. BARBEROUSSE Université d'Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : L. PETIBON – V. COUDERC

Compétence : Comprendre le langage parlé anglophone et se faire comprendre oralement en anglais dans le cadre de l'exercice professionnel infirmier

Objectifs de l'UE :

- ❑ Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
- ❑ Étudier et utiliser des articles professionnels en anglais (à développer dans S3-S4-S5)

Référent universitaire : Mme M.FISBACH Université d'Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : L. PETIBON – ML. BAUDOIN

Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

Pré requis : UE 1.1.S1

Objectifs de l'UE :

- ❑ Caractériser les principaux concepts en sociologie, anthropologie, ethnologie,
- ❑ Explorer la signification de la santé dans un contexte de diversité culturelle et sociale, diversité des valeurs et des croyances,
- ❑ Identifier les caractéristiques sociales et psychologies pouvant influencer la représentation de la santé et de la maladie chez une personne ou un groupe de personnes et la participation aux soins,
- ❑ Expliquer les liens entre la demande de relation et de communication des personnes et les contextes psychologiques et sociaux
- ❑ Développer une vision intégrée de la personne humaine et de sa santé

Référent universitaire : Mr. D. LEGALL Doyen de la faculté des lettres

Référent Cadre de Santé Formateur : N. FAUQUE - MP LEFIEVRE

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE:

- ❑ Identifier l'organisation de la politique de santé et d'offre de soins.
- ❑ Définir les grands principes de l'économie de la santé en France et dans le monde
- ❑ S'approprier les concepts en santé publique et en santé communautaire

Référent universitaire : Dr Cyril Bègue (MCU)

Référent cadre de santé formateur : V. ANDRE – DESARD - N. FAUQUE

Compétence 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Intégrer les concepts de santé, maladie, handicap, accidents de la vie
- ❑ Développer une vision intégrée de l'être humain dans les périodes de santé, maladie, handicap, accidents de la vie
- ❑ Explorer les grands systèmes explicatifs de la santé, de la maladie et du handicap (agent extérieur, comportement, hérédité,...) et les liens avec les représentations des personnes
- ❑ Explorer les notions de risque, danger, violence
- ❑ Explorer les notions de maladie chronique et ses spécificités
- ❑ Identifier les éléments de la classification des handicaps et expliquer les éléments de la prise en charge des personnes handicapées

Référent universitaire : Pr. M. DINOMAIS

Référent Cadre de Santé Formateur : MP. LEFIEVRE - MJ. AMBLARD

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis : UE 1.1.S1 : psychologie, sociologie, anthropologie

Objectifs de l'UE :

- ❑ Décrire les modèles d'analyse des troubles psychiques
- ❑ Décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques
- ❑ Identifier les signes, les modes de décompensation, les complications, les risques, les prises en charge des problèmes de santé mentale ou pathologies étudiées

Référent universitaire : Pr. B. GOHIER

Référent Cadre de Santé Formateur : MP. LEFIEVRE – N. FAUQUE

Compétence 1: Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Pré requis : UE 3.1 S1 : raisonnement et démarche clinique infirmière

Objectifs de l'UE :

- ❑ Développer une démarche réflexive permettant une prise de décision argumentée
- ❑ Développer sa capacité d'analyse critique des modes d'interventions en soins

Référent Cadre de Santé Formateur : C. BOULISSIERE - MP. LEFIEVRE

Compétence : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

Pré requis :

- ❑ Responsabilité IDE / AS en lien avec UE 1.3.S1
- ❑ Transmissions en lien avec UE 3.1.S2

Objectifs de l'UE :

- ❑ Élaborer un projet de soins à partir du diagnostic de la situation clinique dans le cadre d'une pluri professionnalité

Référent Cadre de Santé Formateur : C. BOULISSIERE - MP. LEFIEVRE

Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

Pré requis : UE 1.1.S1 : psychologie, sociologie, anthropologie.

Objectifs de l'UE : Identifier les éléments permettant de communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.

- ❑ Les concepts : relation, communication, négociation, médiation,...
- ❑ La communication par le langage, culture, langue,...
- ❑ La communication non verbale
- ❑ Le toucher dans les soins et dans la relation thérapeutique.

Référents Cadre de Santé Formateur : C. BOULISSIERE – N. FAUQUE

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis : Aucun

Objectifs de l'UE :

- ❑ Identifier l'urgence à caractère médical
- ❑ Pratiquer les gestes permettant de porter secours en attendant l'arrivée d'une équipe médicale

Référent universitaire : Pr. P. M. ROY

Référent Cadre de Santé Formateur : H. BERTIN – C. CHARRUAU

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis :

- ❑ UE 2.1.S1 Biologie fondamentale
- ❑ UE 2.10.S1 Infectiologie Hygiène
- ❑ UE 2.11.S1 Pharmacologie Thérapeutique

Objectifs de l'UE :

- ❑ Réaliser des actions à visée diagnostique et thérapeutique conforme aux bonnes pratiques
- ❑ Intégrer les règles de surveillance et de suivi de ces activités thérapeutiques et diagnostiques dans le respect des protocoles
- ❑ Développer des habiletés gestuelles et comportementales en relation avec les contextes, les situations et les activités

Référent Cadre de Santé Formateur : MP. LEFIEVRE - C. BOULISSIERE

Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

Pré-requis : UE 2 .10.S1 Infectiologie hygiène

Objectifs de l'UE :

- Identifier les principaux risques dans le domaine de la santé des personnes et des populations.
- Intégrer les notions de danger et de risque dans les situations de soins
- Identifier les mesures adaptées à mettre en œuvre en situation de risque infectieux

Référent Cadre de Santé Formateur : V. ANDRE – DESARD – MJ. AMBLARD

5.5.11 INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE UE: 5.2.S2 : EVALUATION
D'UNE SITUATION CLINIQUE ECTS : 2

Compétence : 1 Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Pré requis : UE 3.1.S1 et UE 3.2.S1 Raisonnement clinique et démarche clinique infirmière

UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicaps, accidents de la vie

Objectifs de l'UE :

- ❑ Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins...)
- ❑ Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives
- ❑ Élaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires

Référent Cadre de Santé Formateur : MP. LEFIEVRE – C. BOULISSIERE

Compétence 1 à 6: Comprendre le langage parlé anglophone et se faire comprendre oralement en anglais dans le cadre de l'exercice professionnel infirmier

Objectifs de l'UE :

- ❑ Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
- ❑ Étudier et utiliser des articles professionnels en anglais

Référent universitaire : Mme M. FISBACH UFR Santé d'Angers Chef de service

Référent Cadre de Santé Formateur : L. PETIBON – ML. BAUDOIN